

suite du débat soit renvoyée à la prochaine séance.

(La motion est adoptée et la suite du débat renvoyée à la prochaine séance.)

#### COMMISSION DE REGIE INTERNE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) transmet à la Chambre un message par quoi Son Excellence le Gouverneur général approuve la délibération du conseil nommant:

L'honorable Martin Burrell, secrétaire d'Etat; l'hon. John Dowsley Reid, ministre des Chemins de fer et des Canaux; l'hon. Arthur L. Sifton, ministre des Douanes, et l'hon. James A. Calder, ministre de l'Immigration et de la Colonisation, pour agir de concert avec l'Orateur en qualité de commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes."

#### LA CONVOCATION DES CHAMBRES.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si la Chambre me le permet, je ferai observer au très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier), à propos du point sur lequel il appelait ce matin l'attention, que ma mémoire ne me trompait pas lorsque je parlai des termes du décret du conseil qui fut rendu et ratifié dans le but de convoquer les Chambres. Ce décret est ainsi conçu:

Sur avis favorable formulé par le très honorable sir Robert Laird Borden, le comité du conseil privé conseille qu'il soit lancé une proclamation ordonnant aux Chambres du Parlement canadien de se réunir pour l'expédition des affaires le lundi, 18 mars, à onze heures du matin, en la ville d'Ottawa.

Il me semble que le rédacteur de la proclamation ait oublié d'y indiquer l'heure.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: La proclamation ne la donne point, mais il y a eu tant de décrets du conseil que pareil oubli n'a rien qui m'étonne.

#### DEPOT DES DECRETS DU CONSEIL.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Quelque désagréable que cela puisse être à mon très honorable ami, je vais déposer plusieurs de ces décrets sur le bureau de la Chambre.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, je déposerai d'abord le décret de 1917 relatif à la défense du Canada et certains autres décrets qui le modifient. J'ai aussi l'honneur de déposer le décret concernant le tarif de transport et l'impôt spécial établis à l'égard du Pacifique-Canadien; un décret relatif à l'importation, à la fabrication et au transport des spiritueux; un décret concernant le ministère de l'Immigra-

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

tion et de la Colonisation et celui des Affaires étrangères; les décrets concernant le service du rétablissement des soldats dans la vie civile et la commission des hôpitaux militaires; deux décrets ayant trait à la mission canadienne de guerre à Washington; un décret concernant la commission du ravitaillement; les décrets relatifs à la catastrophe d'Halifax, créant la commission de secours d'Halifax et prescrivant certaines mesures à l'égard des secours; les décrets concernant le comité de guerre du cabinet et le comité ministériel de reconstruction et de développement; les décrets relatifs à la loi du service civil et conférant certains pouvoirs à la commission du service civil; un décret concernant la commission d'enregistrement du Canada; les décrets rendus en vertu de la loi du service militaire et contenant les règlements établis en conformité de cette loi, et, enfin, le décret du conseil relatif aux demandes de révocation pour cause d'ingérence dans les affaires politiques.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Bravo, bravo!

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'y en a pas d'autres.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je remarque qu'il n'a pas été rendu de décret pour abolir le Parlement.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si mon très honorable ami juge qu'il y a lieu de prendre quelque mesure à cet effet, nous nous ferons un plaisir de mettre la question à l'étude.

L'hon. M. ROWELL: J'ai l'honneur de déposer copie d'un décret du conseil créant la charge de directeur des renseignements d'intérêt général.

L'hon. M. CALDER: Je dépose copie du compte rendu des délibérations de la conférence, tenue les 15 et 16 février dernier, entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

L'hon. M. CRERAR: Je dépose copie des décrets du conseil et des règlements relatifs au commissaire de l'alimentation et au contrôle des produits alimentaires.

La séance est levée à quatre heures et trente-sept minutes.